

Discours de Yves LE BONNIEC, Assemblée Générale du 30 octobre 1997.

Lorsque par un beau matin de juillet 54, mes parents vinrent m'inscrire au Lycée Anatole Le Braz, le petit campagnard que j'étais fut d'abord, évidemment, fortement impressionné par les bâtiments imposants qui l'accueillaient. Du haut de mes dix ans, le perron monumental, l'énorme porte de bois que je trouvais d'une richesse inouïe, les colonnes de la cour d'honneur enfin, me paraissaient d'autant plus solennels. J'entrais enfin dans le Saint des Saints de la Science... Je n'étais pas au bout de mes découvertes.

Mon père et ma mère, instituteurs, derniers « hussards noirs de la République », avaient sollicité une entrevue avec le Proviseur. Il était absolument impensable que je puisse accéder aux délices des déclinaisons latines sans avoir été présenté à celui qui allait temporairement mais souverainement, présider à mes destinées. J'imaginais un grand bonhomme barbu – moustachu à tout le moins – les palmes académiques triomphantes à la veste. Un peu follement j'espérais qu'il fût en robe et en toque, cela eût ajouté un peu de décorum à la cérémonie... La porte s'ouvrit... et là je fus très déçu. Non seulement il ne nous attendait point, solennel à son bureau... Non... Il vint nous chercher à la porte, serra, comme n'importe quel quidam, la main de mes parents et nous introduisit, sans plus de manière. Je n'ai aucun souvenir de la conversation. Je regardais ce petit bonhomme rond et lisse aux cheveux bruns gominés, au port finalement peu royal, à qui on allait me confier.

Car enfin, c'était bien lui le Proviseur, dont mon père m'avait laissé entendre qu'il régnait sans partage sur ces bâtiments majestueux et une cohorte de professeurs qui me distilleraient désormais leur savoir.

Proviseur : Le mot est trompeur. La provision n'est pas la prévision. Au XIV^e siècle, le proviseur était celui qui était « *commis à recevoir et garder les biens aux pauvres publics, et leur administre les biens et aumônes qui lui sont donnés ou délaissés* ». Quelque chose entre le capitaine de l'Armée du Salut et l'administrateur des Restos du Cœur. Puis, au XV^e – XVI^e, le mot passa à l'Université. Le Proviseur était celui qui prenait un collège sous sa protection et en réglait les affaires les plus importantes. Le Cardinal de Richelieu était ainsi *Proviseur de la Sorbonne*. Même si le Lycée de la Ferté-Macé (Orne) n'est pas – il s'en faut – la Sorbonne, j'ose me flatter de cette ascendance illustrissime.

On croit souvent que la mise en place des lycées, au sens d'établissement d'enseignement secondaire est l'œuvre de Napoléon. Certes, c'est sous l'Empire que le mot de lycée vint remplacer celui d'École Centrale, créé par Condorcet dès 1791. A ce propos, je constate qu'aujourd'hui, n'importe quelle école un tant soit peu secondaire se baptise allègrement lycée. C'est d'autant plus piquant quand il s'agit d'écoles

secondaires privées qui s'affublent ainsi d'un qualificatif qui est le symbole même de la dépendance vis à vis de l'État (cf décret impérial : « les *Écoles centrales existantes prendront le nom de Lycée impérial... Il est créé un Lycée impérial par département* »). Pour revenir à mon propos, l'organisation des lycées revient en fait à la Restauration. C'est sous Louis-Philippe qu'on désigne systématiquement du nom de Proviseur les directeurs des lycées royaux, par opposition au Principal, directeur de collège municipal. A ses côtés, apparaît le Censeur des Études, personnage incontournable, bras armé du proviseur et véritable ordonnateur, au sens strict, du système.

Mais que fait donc le proviseur ?

Le deuxième qui régna sur mes études, à Rennes cette fois, était encore plus inaccessible. Royal, celui-là. Grand, maigre, monsieur Steib avait gardé de sa naissance alsacienne une raideur toute germanique. Il traversait la cour à grands pas, accompagné d'un magnifique épagueul, flamboyant. Je ne lui ai jamais parlé... ou plutôt, il ne m'a jamais adressé la parole et la seule idée de passer à son secrétariat pour de vagues affaires administratives me glaçait le sang dans les veines. Lui aussi s'offrait rarement à l'adoration des foules. Par contre, j'avais tout mon soûl de grandeur et de solennité lorsque, pour la distribution des prix, il entrait, au son de la *marche consulaire* et à la tête du corps professoral, dans une profusion de robes, de rubans et de médailles...

Exeunt antiqui. Lorsqu'après plusieurs années, je revins dans un lycée, professeur cette fois, les temps avaient changé. La tourmente des années soixante – et plus particulièrement 68 – avait tout emporté. Les filles étaient entrées dans les lycées autrement qu'à dose homéopathique (ce n'est pas un grand regret !!), les collègues s'étaient séparés des lycées, Le Braz était « devenu » Rabelais. Le Censeur m'apparaissait désormais comme étant l'organisateur essentiel de la vie au lycée ; les derniers surveillants généraux s'effaçaient devant l'arrivée des conseillers d'éducation, quant au Proviseur, il ne présidait plus seul aux destinées de l'établissement. Il était aussi devenu plus présent dans les couloirs, dans la salle des profs. Il intervenait beaucoup plus fréquemment dans la vie quotidienne, et surtout, cette fois, je le connaissais, puisque c'était tout simplement mon ancien professeur de lettres, ardent footballeur, du moins supporter du Stade (ce qui d'ailleurs autrefois nous avait valu de mémorables lundis matin), j'ai nommé Henri Vazel.

Le proviseur des années 70 devait compter désormais avec ce qu'il est convenu d'appeler « *les acteurs nouveaux de la vie scolaire* ». Le Conseil d'Administration était apparu. Parents, professeurs, élèves, personnalités, y étaient entrés en force. La mode était à la contestation, voire à la négation du pouvoir. Avait-il jamais existé ? J'en doute finalement...

Depuis, l'évolution s'est accélérée. Adieu pompes et circonstances...bonjour la gestion. Dans les années 80, l'État, tout en gardant la main sur les personnels et les programmes scolaires, ce qui n'est pas rien, abandonnait la gestion des matériels et

des bâtiments aux régions, et, pour les collèges, aux départements. Face à un conseil d'administration qui vote son budget et la répartition de sa dotation globale horaire, le proviseur est devenu un personnage aux multiples facettes. Véritable Fregoli faisant valser les casquettes sur sa tête, il peut être, au cours de la même séance, représentant du Recteur, donc de l'État, face à ses administrés, représentant de la communauté scolaire face au bailleur de fonds qu'est la région, gestionnaire enfin et comptable des deniers publics, responsable devant ses supérieurs hiérarchiques. Assis entre deux chaises, (au moins !) au point qu'on a pensé lui enlever la présidence du conseil d'administration, interface (comme c'est la mode de le dire) entre tous les groupes aux intérêts divers sinon divergents qui forment cette « communauté » scolaire que j'évoquais à l'instant.

Certes les temps ont changé ; certes il est impossible de diriger un établissement scolaire comme on pouvait le faire il y a 40 ans. Mais n'est-on pas allé trop loin quand d'aucuns ont voulu comparer les proviseurs à des chefs d'entreprises ? Curieux chef d'entreprise en vérité, qui ne peut contrôler ni son approvisionnement en matière première, ni le recrutement de son personnel, encore moins le coût de son produit fini !!! N'a-t-on pas oublié le sens premier du mot de « proviseur » dont je vous parlais au début de mon propos, celui qui garde et qui répartit, celui qui protège ?

Un nouveau pas a été franchi plus récemment. Jusqu'en 87, nous étions encore des professeurs, délégués par le ministre et le recteur dans les fonctions de censeur, de principal, de proviseur. Depuis, nous sommes désormais des chefs d'établissement de 1re ou 2e catégorie, de 1re ou 2e classe, recrutés par concours. L'appellation de censeur a disparu, celle de proviseur est menacée. Changement de titre sans importance me dira-t-on. Certes l'évolution de la fonction exigeait un nouveau statut. Mais son ouverture à de non-enseignants me fait craindre le pire. Nous ne sommes peut-être pas loin du jour où le chef d'établissement sortira, sinon de l'ENA, du moins d'une quelconque école régionale d'administration – fort respectable certes – mais n'ayant plus aucun contact avec la réalité du lycée : l'enseignement.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Et c'est pour cela que j'ai choisi ce métier, et je ne voudrais pas finir sur une note pessimiste, au contraire. Si on aime ce métier, c'est parce que le proviseur encore et toujours, doit être celui qui pratiquement est le pivot de sa maison, de son bahut. Il doit tout savoir de ses professeurs, de son personnel, de ses élèves ; être constamment disponible pour écouter les états d'âme de madame X, les plaintes de monsieur Y, plus rarement les satisfactions de monsieur Z.... sans oublier bien sûr les élèves, car c'est finalement par eux et pour eux que nous travaillons. Peut-être est-ce la grande différence d'avec les proviseurs de ma jeunesse : connaître les élèves, tous, ou le plus possible, les écouter, les remettre éventuellement sur les rails. Et puis, je vais me décider à lâcher un mot qui parfois fait peur : responsable. Oui, nous sommes responsables, mais pas seulement au sens pénal du mot, responsables parce que conscients, lucides, et que nous avons choisi cet état en toute connaissance de cause.